

COMMUNE ALMONT LES JUNIES
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 31 janvier 2020

L'an deux mille vingt,
Le 31 janvier à vingt heure trente minutes,
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Patrick GRIALOU, Maire.

Présents : M. DELAGNES André - Mme ANDRIEU Nadine - M. CAVAINAC Bruno - Mme GRIALOU Christine - M. KRAEUTLEIN Ludovic -M. PHALIP Christian - M. RAYNAL Patrick - Mme TRAYSSAC Carole - M. TRAYSSAC Jean-François.

Excusé : Néant

Date convocation : 27.01.2020

Mme Carole TRAYSSAC est désignée en qualité de secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31 OCTOBRE 2019

Sans observation, le compte rendu du 10 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

II) VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

M. le Maire indique que le compte de Gestion tenu par la trésorerie est conforme au compte administratif 2019 de la commune.

<u>Budget Commune</u> :	<i>Section de fonctionnement</i>	
Total recettes :		487 299.91 €
Total dépenses :		323 353.50 €
Excédent de clôture :		163 946.41 €
	<i>Section d'investissement</i>	
Total recettes :		204772.00 €
Total dépenses :		99956.68 €
Excédent de clôture		114 815.32 €
Résultat total des sections :		278 761.73 €

M. le Maire quitte la séance. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2019.

III) PROJET ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE

M. le Maire expose le projet de modification du temps scolaire vu en Conseil d'Ecole le 23.01.2020. Le temps scolaire serait le matin de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30 l'après-midi. L'activité pédagogique complémentaire (APC) aura lieu de 16h30 à 17h les lundi et jeudi. Ainsi, la garderie de 12h à 12h30 est annulée, Mme HUC décalera son activité cantine. La garderie de 16h30 à 17h (gratuite) pour les enfants qui n'ont pas APC sera confiée à Mme GRIFFOULIERE, ATSEM. Les horaires de garderie et de ramassage scolaire sont inchangés
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le nouveau temps scolaire pour la rentrée 2020-2021.

IV) DELIBERATION ATTRIBUTION HEURES COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire expose la nécessité d'attribuer des heures complémentaires à certains agents du service administratif. En effet la personne recrutée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour remplacement du départ en congés de maternité d'un agent n'effectue que 14 h hebdomadaire ce qui ne couvre pas les 20h de l'agent parti.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le paiement des heures complémentaires pour l'agent du service administratif, prévoit une réunion avec le personnel pour réorganisation des tâches courantes.

V) PROJET TRAVAUX RENOVATIONS ENERGETIQUES DES LOGEMENTS COMMUNAUX « ENCLOS DE GINOUILLAC » ET « PRESBYTERE

Le Maire rappelle les programmes d'amélioration énergétique envisagés pour les logements de Ginouillac et du Presbytère. Concernant la DETR(aide Etat)les devis n'étant pas obtenu, cela est compromis car les dossiers devaient être déposés complets au 31/01/2020.

A voir s'il est possible d'effectuer les travaux du presbytère avec aide du Département.

Compléments d'informations seront recueillis auprès de M. Soulié du PETR Centre Ouest Aveyron.

VI) GROUPEMENT FORESTIER

Mme ANDRIEU refait un point sur l'historique du groupement forestier créé en 1977 comprenant 60 hectares réparties en 63 523 parts. Les 2/3 sont situés sur la commune de St Parthem et 1/3 sur celle d'Almont les Junies. Quasi aucune exploitation des résineux n'a été effectuée ce qui a permis l'invasion des châtaigniers. Les terrains sont aujourd'hui inexploitable.

Les co-gérants LAURENS et PEIRERA, remplaçants de M. RIGAL ont démissionné en 2014. Lors de l'A.G. du 20.03.2015, 3 co-gérants sont nommés M. MASCLES Francis, M. REYNES Jean-Michel, M. DELAGNES André.

L'inscription auprès du tribunal de commerce obligatoire n'a pu aboutir car au fil des années les successions familiales ont parfois omis de reprendre ces parts, ce qui « gèle » le fonctionnement du groupement.

A ce jour, une réflexion de délibération est en cours pour les communes de St Parthem et d'Almont les Junies qui permettrait de prendre en charge le règlement des revenus fonciers (soit environ 120 €/an pour le groupement) supportés depuis de nombreuses années par les co-gérants. A suivre !

VII) QUESTIONS DIVERSES

- **Salle polyvalente** : Le Maire indique que le mitigeur des douches a été réparé (eau brûlante) par l'entreprise Fabre de Grand-Vabre. L'entreprise Bousquet a envoyé un devis de 530 € HT pour remplacement qu'il a refusé.

Il est signalé que l'eau des douches aux vestiaires du stade est à peine tiède : à voir !

- **Logement Ginouillac N°4** : Madame Genouel, locataire entrante a acheté une hotte aspirante, voir pour la lui rembourser. Le soufflant mis en place à la salle de bains par M. Raynal ne convient pas il a donc pris celui de l'entrée en attendant mieux si travaux généraux de rénovation...
- **Voirie** : M. Cavaignac fait état des travaux de voirie vu en commission à effectuer : point à temps, grave, curage de fossés. Il est fixé pour travaux avec participation riverain (demande de M. ZENONI) une réunion 8 février à 9h aux Breffinies .
- M. Trayssac indique travaux à envisager chemin accès hangar Cuma la Molle (règle 50 % de participation des riverains).
- **Miroir sur la place angle maison Cavaignac** : la demande a été renouvelé. Après réflexion un miroir homologué sera mis en place.
- **Eclairage carrefour Brousseyrou/ Planèze** : Malgré la demande faite d'enlever cette lampe, elle sera maintenue car elle sert à éclairer ce carrefour et non la maison en face.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 H 30.